

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE  
COMMUNE DE SAINT PARDOUX ISAAC

2024/55

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en  
exercice : 14  
Présents : 9  
Date de convocation :  
15.11.24

Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pardoux Isaac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame BONADONA Marie-José.

Présents : BONADONA Marie-José, BELLOT Laurent, BERTRAND Joseline, BORTOT Patrick, BALDISSER Marie-Hélène, DALTO Pascale, VALOGNES Françoise, GOUDELIN Caroline, NAIBO Franck,

Excusés : SAUTET Nathalie, DELAGE Maryse, BERTRAND Vincent, BOURG Christophe.

Absent : LAFON Vincent.

Secrétaire de séance : Patrick BORTOT.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal et le mettre à disposition du public. »

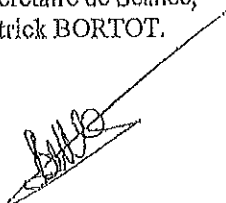
Madame le Maire présente le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun à son Conseil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

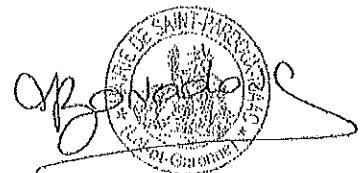
- Prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2023 de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun ;
- Demande à Madame le Maire de mettre à disposition au public ce rapport par voie d'affichage.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Secrétaire de Séance,  
Patrick BORTOT.



Fait à Saint Pardoux Isaac, le 27 novembre 2024  
Le Maire,  
Marie-José BONADONA.



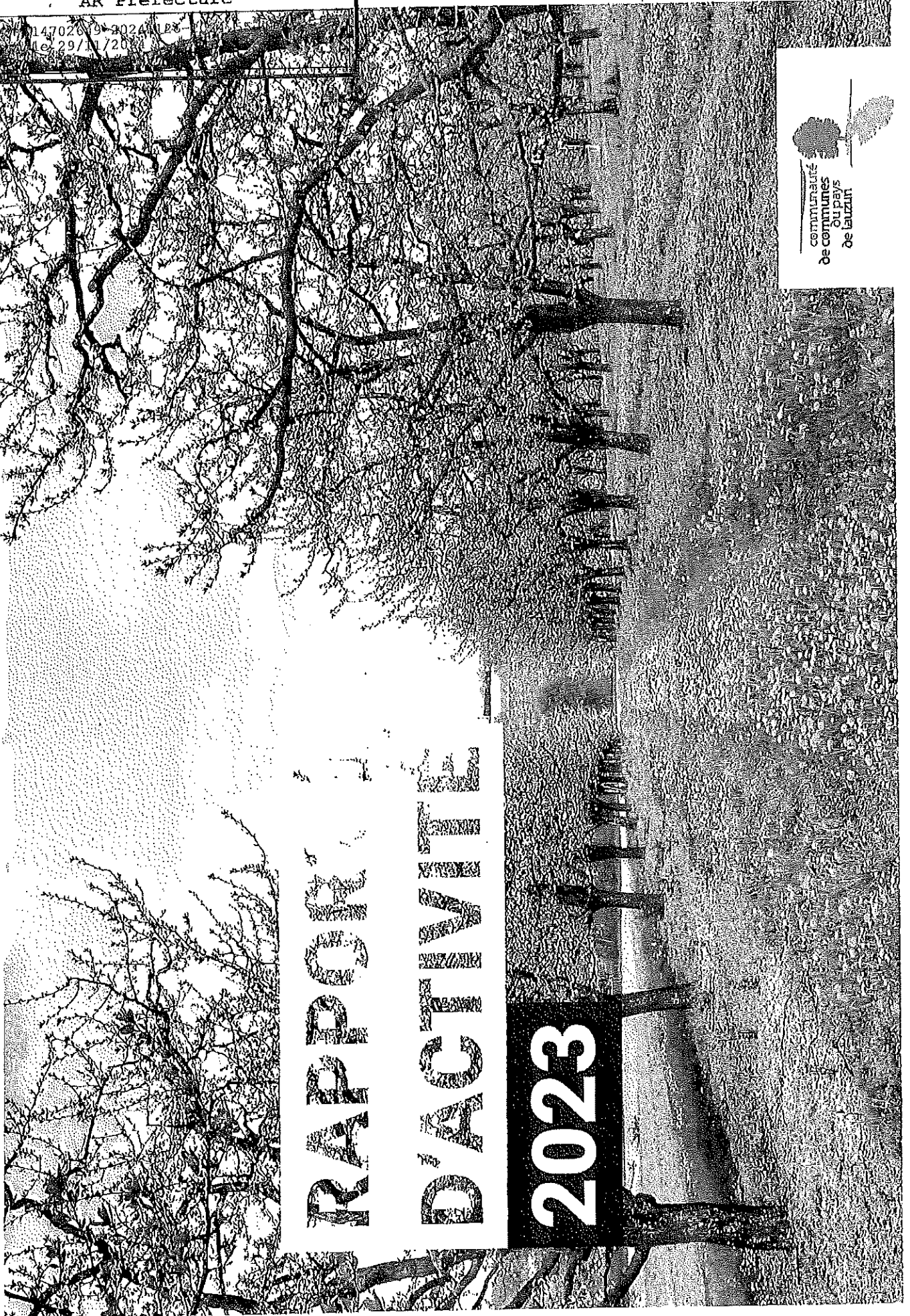


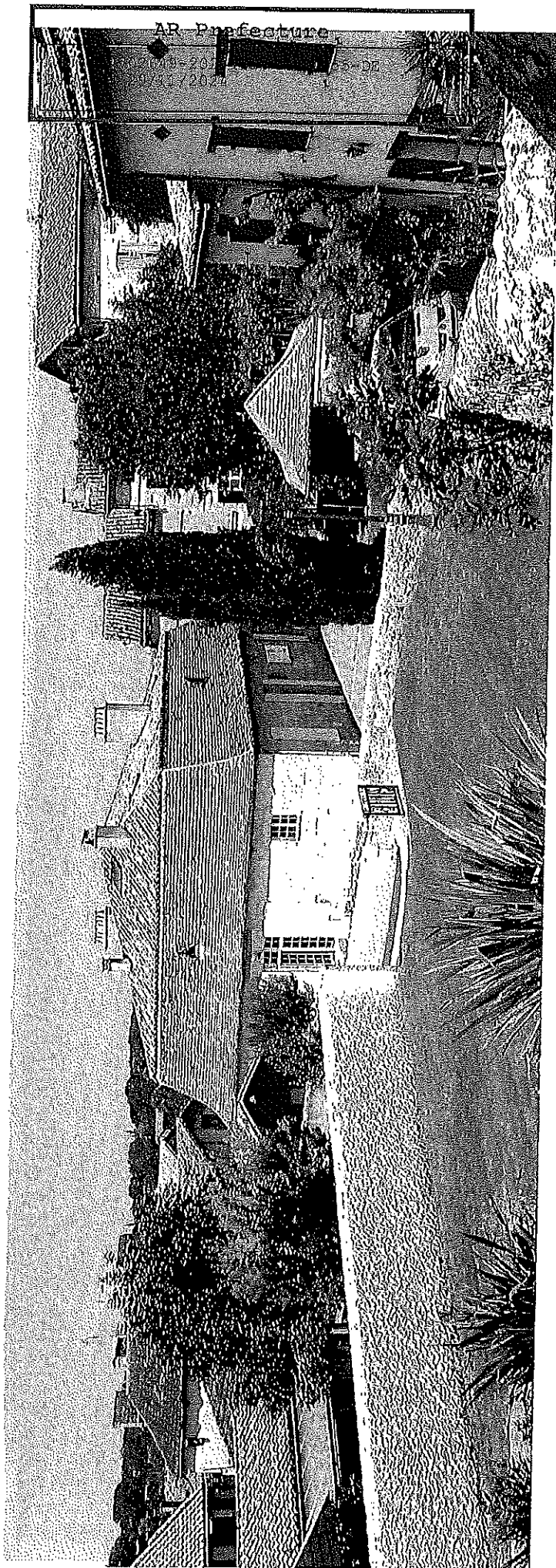
AR Prefecture

02/0147026/9-2024/18-  
Révisé le 29/11/2024



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023





Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes du Pays de Lauzun publie un bilan annuel de ses actions et projets menés au cours de l'année civile. Ce document rend compte de l'organisation des services et du développement des actions au regard des engagements politiques.

Crédits photos page de couverture  
Randonnée du Patrimoine, Lachapelle, MBCommunication.  
Crédits photos contenu : Communauté de communes du Pays de Lauzun, Amicale Laïque, Mairie La Sauvetat du Dropt, Mathieu MAXIME, MBCommunication, Agence Les Conteurs.

# Sommaire

<b>Le territoire</b> .....	p4
<b>La gouvernance</b> .....	p6
Les instances communautaires .....	p6
Les compétences .....	p6
Les élus communautaires .....	p7
<b>Les services supports</b> .....	p8
Administration générale .....	p8
Accueil et standard .....	p8
Communication et informatique .....	p8
Finances et marchés publics .....	p9
Ressources humaines .....	p10
Urbanisme .....	p11
<b>Aménagement et développement du territoire</b> .....	p12
Développement économique .....	p12
Agriculture .....	p13
Tourisme .....	p14
Habitat .....	p15
<b>Environnement</b> .....	p16
GeMAPI .....	p16
Gestion et collecte des déchets .....	p16
Prévention et réduction des déchets .....	p17
<b>Service à la population</b> .....	p18
Maison de Santé Pluriprofessionnelle .....	p18
Équipements sportifs .....	p18
Enfance et Jeunesse .....	p19
Culture .....	p20
Voirie .....	p21
France services .....	p22



# Le territoire

La Communauté de communes du Pays de Lauzun est née le 23 décembre 1993.

Située au Nord du Département Lot-et-Garonne, la Communauté de communes du Pays de Lauzun est au centre d'un réseau de routes principales qui dessert les plus grosses villes de la région : 25 min de Marmande, 30 min de Tonneins, 35 min de Bergerac, 1h d'Agen, 1h20 de Périgueux, 1h30 de Bordeaux et 2h de Toulouse en voiture.

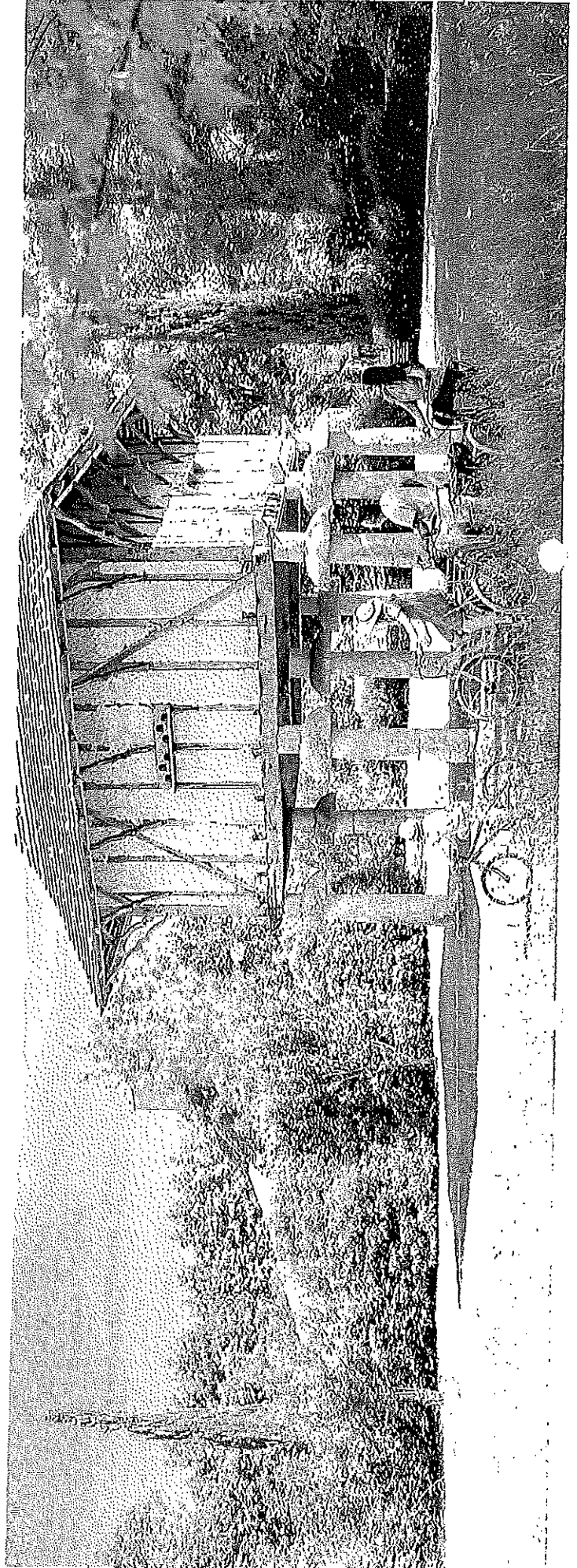
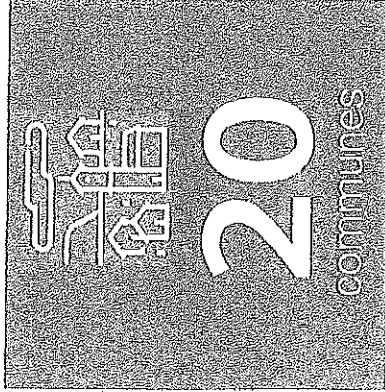
## Les richesses du territoire

Le Pays de Lauzun offre un patrimoine touristique intéressant et rempli d'histoire. Entre paysages, monuments historiques et culturels, patrimoine gastronomique, les richesses de ce

territoire ne sont plus à démontrer : plus d'une 30<sup>ème</sup> d'églises, des lavoirs, des moulins et pigeonniers, le pont roman de La Sarvetat-du-Dropt/Agnac, le château de Lauzun, les chemins de randonnées, des marchés gourmands et de nombreuses fermes....

De nombreux événements sont organisés sur le territoire et ce, tout au long de l'année. Profitez de la diversité culturelle et artistique de manifestations telles que, l'itinérance culturelle, des spectacles de théâtre, des concerts, du cinéma en plein air... organisés par la Communauté de communes, les communes du territoire ou les associations.

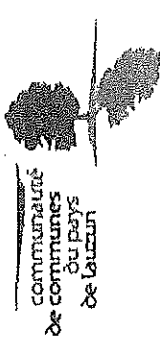
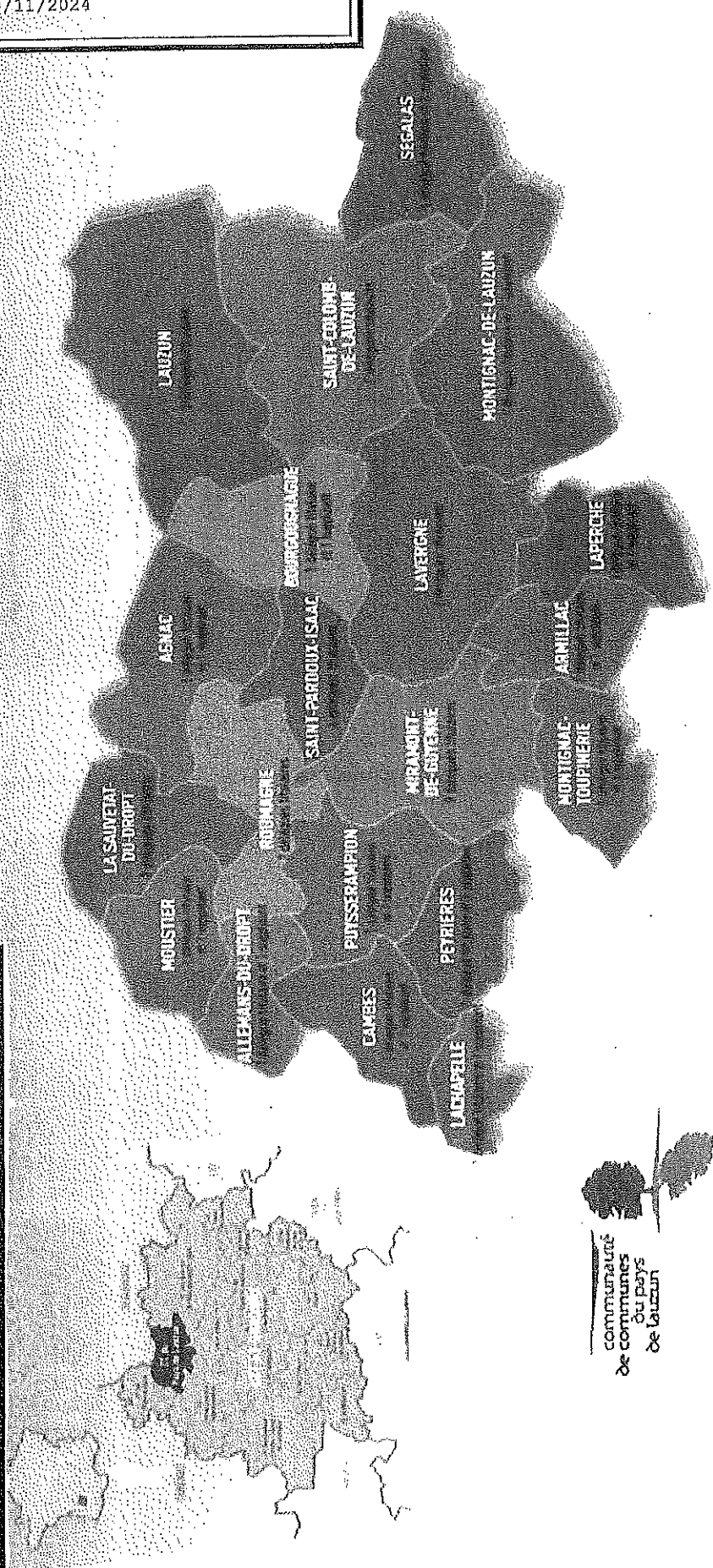
Le territoire en 2023



AR Prefecture

047-214702649-20241126-2024\_55-DE  
Reçu le 29/11/2024

**Les communes de l'intercommunalité**



2

# La gouvernance

## Les instances communautaires

La Communauté de communes du Pays de Lauzun est régie par différentes instances :

Le conseil communautaire, avec ses 38 conseillers, représente les 20 communes du territoire. Il est l'organe de décision qui définit la politique de la communauté de communes. Il vote le budget et les projets proposés par les commissions et le bureau communautaire. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de la communauté de communes.

Le bureau communautaire, composé du Président, des Vice-Présidents et de l'ensemble des Maires des 20 communes. Il se réunit avant chaque Conseil communautaire.

Le Bureau restreint réunit le Président et les Vice-Présidents. Il débat des actions et projets relevant des champs de compétences de la communauté de communes avant leur présentation en bureau communautaire puis en conseil communautaire.

Les commissions thématiques correspondant aux politiques et dossiers dont sont en charge les Vice-Présidents. Elles sont composées d'élus communautaires et d'élus des conseils municipaux des communes membres. Elles préparent les dossiers et projets qui sont soumis au bureau et au conseil communautaire. Ces commissions émettent des avis consultatifs.

38 conseillers  
communautaires

11 conseils  
communautaires

153

délibérations

10

bureaux  
communautaires

40

commissions  
communautaires

## Les compétences

La Communauté de communes du Pays de Lauzun prend en charge les compétences communautaires suivantes :

Compétences obligatoires

Aménagement et développement du territoire

Développement économique et touristique

GEMAPI

Aire d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets

Eau et assainissement

Compétences supplémentaires

Protection et mise en valeur de l'environnement

Habitat

Voie

Équipements sportifs

Action sociale d'intérêt communautaire

France services

Autres compétences

Aménagement numérique du territoire

Participation à l'installation et au maintien de professionnels de

santé

Mobilité

Aides dans les domaines culturel et sportif

Détails des réunions par commissions

3 Voirie

2 Prospective et Politiques contractuelles

8 Finances

5 Sport

1 Habitat et Urbanisme

5 Environnement

4 Economie, Tourisme et Agriculture

4 Culture

4 Recrutement personnel RH

4 Appel d'offres



## Les élus communautaires

### LE BUREAU

**Emilien ROSO**  
Président  
Maire, Allemans-du-Dropt

**Claudine EON**  
1<sup>re</sup> Vice-présidente  
Finances  
Maire, Moustier

**Jean-Marie CONSTANTIN**  
2<sup>e</sup> Vice-président  
Voie, Espaces Verts  
Maire, Bourgougnague

**Jean-Pierre BARJOU**  
3<sup>e</sup> Vice-président  
Environnement  
Maire, Lauzun

**Jean-Noël VACQUE**  
4<sup>e</sup> Vice-président  
Economie-Agriculture  
Maire, Miramont-de-Guyenne

**Jean-Marie FARBOS**  
5<sup>e</sup> Vice-président  
Sport  
Adjoint au maire, Roumagne

**Jean-Luc GARDEAU**  
6<sup>e</sup> Vice-président  
Habitat-Urbanisme-Mobilité  
Maire, La Sauvetat-du-Dropt

**Cécile RICHARD**  
7<sup>e</sup> Vice-présidente  
Culture  
Adjointe au maire, Miramont-de-Guyenne

**Christel PICCOLO**  
8<sup>e</sup> Vice-présidente  
Tourisme  
Maire, Peynère

### Les mouvements

**Jean-Marie LENZI** quitte son poste de 8<sup>e</sup> Vice-président Prospective-politiques contractuelles en mars 2023.  
**Guyaine BISSON** démissionne de son poste de conseillère communautaire en mars 2023, elle est remplacée par **Isabel ENRIQUEZ**.  
**Christel PICCOLO** est élue 8<sup>e</sup> Vice-présidente Tourisme en octobre 2023.

### LES CONSEILLERS

**Guillaume POULIQUEN**  
Maire, Agnac

**Daniel BAURY**  
Maire, Armillac

**Jean-Claude RAPHALEN**  
Maire, Cambes

**Marie CORBEL**  
Maire, Lachapelle

**Mickaël GUERN**  
Maire, Laperche

**Cyrille SAURON**  
Adjoint au maire, La Sauvetat-du-Dropt

**Jean-Paul TRILLES**  
Adjoint au maire, Lauzun

**Jacques RIEMENSBERGER**  
Mairie, Lavergne

**Jean MARBOULTIN**  
Adjoint au maire, Lavergne

**Gianni MENEGHELLO**  
Conseiller municipal, Miramont-de-Guyenne

**Nora GALLO**  
Conseillère municipale, Miramont-de-Guyenne

**Luc SAUVE**  
Adjoint au maire, Miramont-de-Guyenne

**Christelle SAINT-BAUZEL**  
Adjointe au maire, Miramont-de-Guyenne

**Christophe TRIQUET-SABATE**  
Conseiller municipal, Miramont-de-Guyenne

**Samira TAFTI**  
Conseillère municipale, Miramont-de-Guyenne

**Jérôme COTTIER**  
Conseiller municipal, Miramont-de-Guyenne

**Jean-François BOULAY**  
Conseiller municipal, Miramont-de-Guyenne

**Isabel ENRIQUEZ**  
Conseillère municipale, Miramont-de-Guyenne

**Claude ETIENNE**  
Conseiller municipal, Miramont-de-Guyenne

**Jean-Marie LENZI**  
Maire, Montignac-de-Lauzun

**Christophe VERGNE**  
Maire, Montignac-Toupinerie

**Christian PENOT**  
Maire, Puysserampion

**Eric TRELJU**  
Maire, Roumagne

**Bernard NAVARRO**  
Adjoint au maire, Saint-Colomb-de-Lauzun

**Marie-José BONADONA**  
Maire, Saint-Pardoux-Isaac

**Pascal DALTO**  
Adjointe au maire, Saint-Pardoux-Isaac

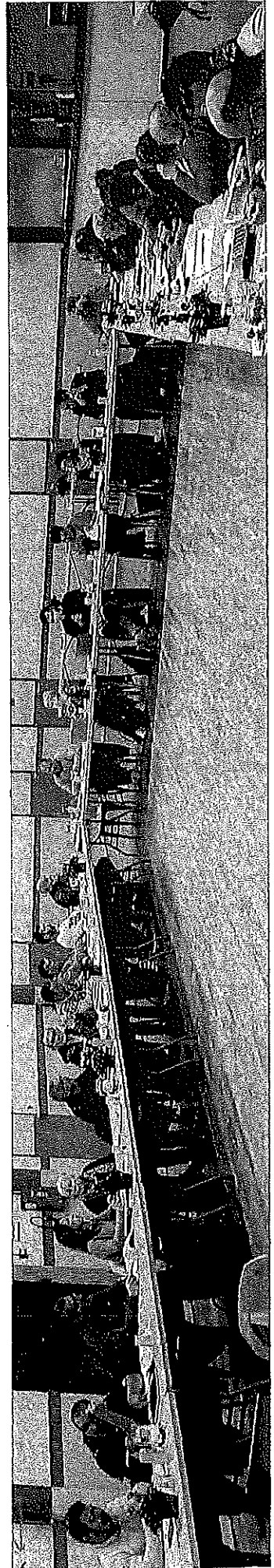
**Laurent BELLOT**  
Adjointe au maire, Saint-Pardoux-Isaac

**Vincent LAFON**  
Conseiller municipal, Saint-Pardoux-Isaac

**Annick CALLEWAERT**  
Maire, Ségales

047-214702649-20241126-2024\_55-DE  
Reçu le 29/11/2024

AR Prefecture



# Les services supports

Afin de gérer et de mettre en œuvre les compétences communautaires, la Communauté de communes du Pays de Lauzun comptait 36 agents en 2023. La Communauté de communes dispose de plusieurs bâtiments communautaires :

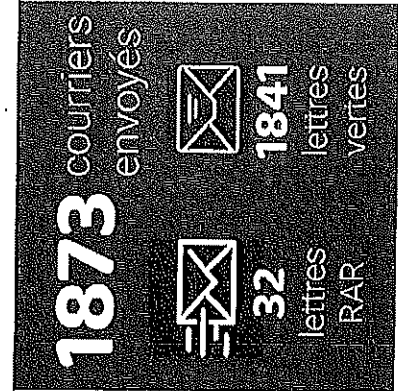
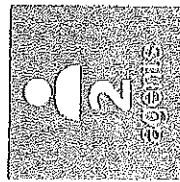
- la maison communautaire qui abrite l'essentiel des services administratifs ;
- le bureau Finances/RH ;
- la Maison des Savoirs abritant le service Environnement ;
- le local des archives ;
- l'ancienne bibliothèque communale de Miramont-de-Guyenne qui abrite la France services et le service Urbanisme ;
- le local de la voirie/espaces verts à Miramont-de-Guyenne et la service technique à Lauzun ;
- la déchèterie et la Zone de réemploi.

## Administration générale

Le service Administration générale a pour mission principale la préparation, l'organisation et le suivi des différentes réunions des instances communautaires. L'accueil du siège social de la Communauté de communes lui est rattaché.

## Accueil et standard

Le siège est situé 5 rue Pissebaque à Lauzun. L'accueil est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h. Les agents sont chargés des appels téléphoniques, de l'accueil du public et de la gestion du courrier. Le prêt du matériel communautaire pour les associations est également géré par les agents d'accueil depuis octobre 2022.



## Communication et informatique

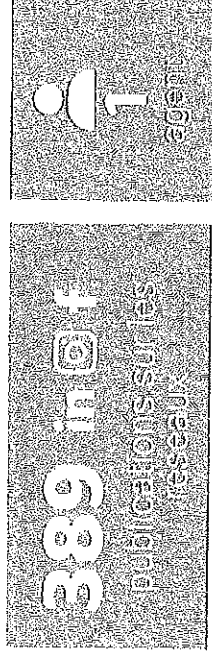
Le service Communication garantit la diffusion de l'information aux différents publics : élus, acteurs économiques, associations, habitants, touristes... Pour ce faire, il possède et utilise plusieurs canaux et supports de diffusion web et print :

- un site Internet : reforme effectuée en juillet 2023 ;
- des réseaux sociaux : LinkedIn, Instagram et Facebook ;

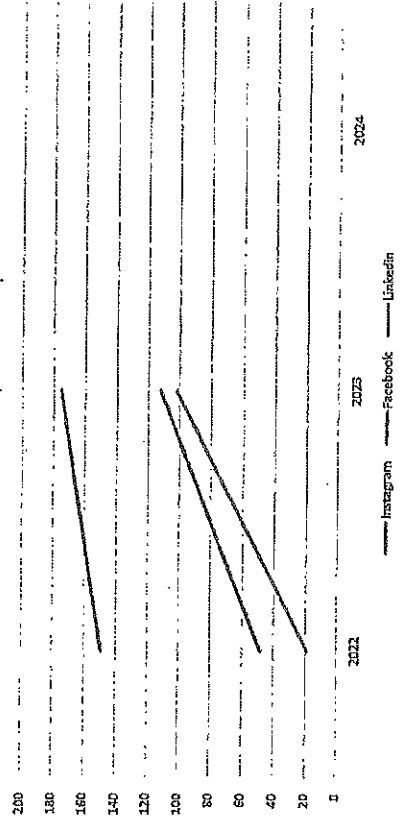
Depuis le 31 mars 2021, les réunions de Conseil communautaire sont suivies en live sur Facebook.

Le service communication diffuse auprès des communes de la Communauté de communes les informations, actions et événements importants afin que ces dernières les partagent à leurs administrés. Les visuels et affiches utilisés sont tous créés en interne.

Depuis juillet 2022, l'agent en charge de la communication est également référent informatique en interne. Il intervient sur les problèmes et besoins en informatique et numérique et fait le lien avec les services externes techniques d'entretien informatique et réseaux.



Nombre de publications par réseaux par année



# Finances et marchés publics

Le service Finances élabore les documents budgétaires et comptables, contrôle l'exécution des budgets, suit la trésorerie et assure la réalisation des emprunts.

La Communauté de communes du Pays de Lauzun gère un budget principal et 2 budgets annexes assujettis à la TVA : ZAC ST PARDOUX ISAAC et PRESTATIONS AUX COMMUNES CCP.L.

Le service des marchés publics organise et suit l'exécution des marchés.

**Fiscalité directe locale**

Les principales recettes générées par la collectivité sont la fiscalité et les dotations.

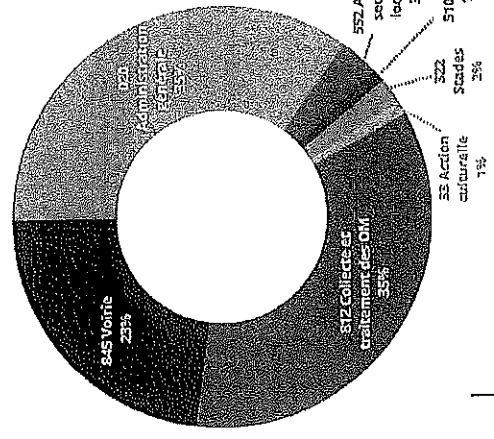
Les taux d'impositions votés en 2023 sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 1,38%
- Taxe foncière (non bâti) : 58,21%
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 10%
- TEOM : 10,99%

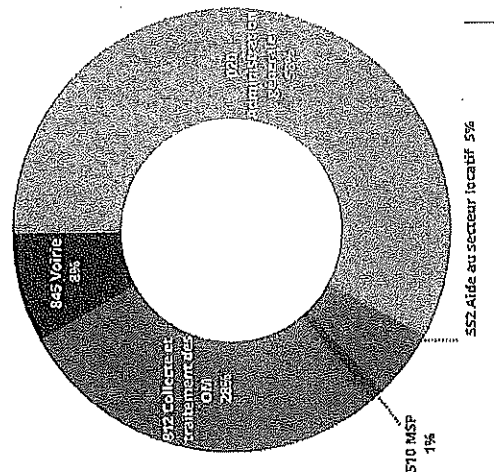
## BUDGETS ANNEXES

	RECETTES	DÉPENSES
ZAC Saint Pardoux Isaac	7 400 €	12 571,97 €
Prestations aux communes	27 862,75 €	27 862,75 €

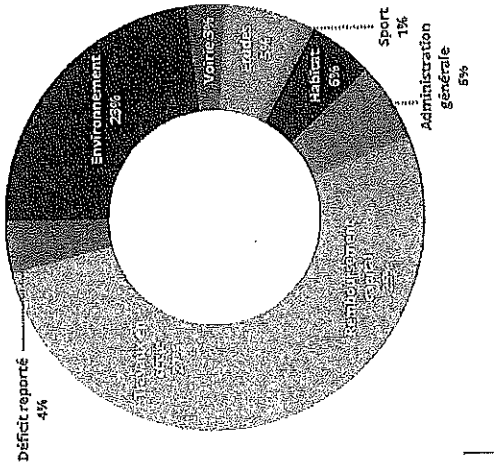
**Dépenses réelles**  
par fonction : 4 978 742,99 €



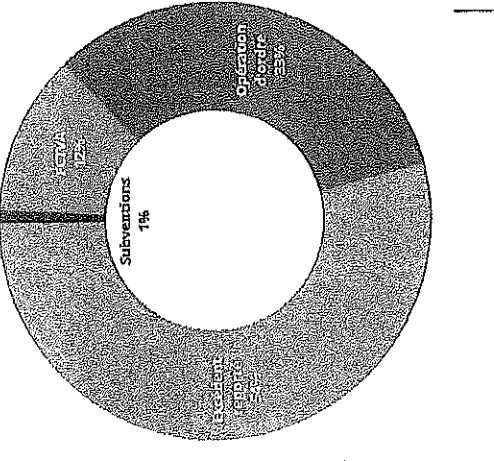
**Recettes réelles**  
par fonction : 6 901 021,72 €



**Dépenses réelles :**  
1 322 926,11 €



**Recettes réelles :**  
951 880,19 €



**3** marchés publics

**1** marché de services

**2** marchés de fournitures courantes

**1** agent

**1000** mandats

**3** budgets

**1672** mandats

AR Prefecture

047-214702649-20241126-2024\_55-DE

Reçu le 29/11/2024

## FONCTIONNEMENT

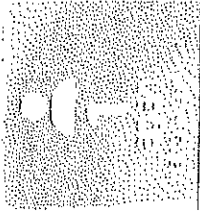
## INVESTISSEMENT

## Ressources humaines

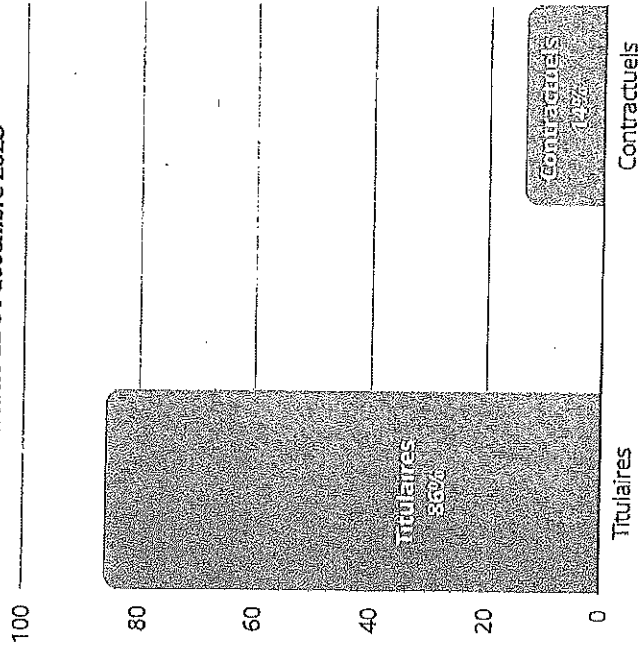
Fait marquant 2023 : Arrivée d'un nouveau Responsable des ressources humaines.

- Mouvements dans l'année :
- 2 agents nommés stagiaires
  - 1 titularisation
  - 1 départ à la retraite
  - 2 contrats de projet
  - 6 CDD
  - 3 Temps Partiels Thérapeutiques
  - 2 disponibilités pour convenances personnelles

Total de la masse salariale : 1 464 666,15€



Répartition titulaires et contractuels au 31 décembre 2023



AR Prefecture

047-214702649-20241126-2024\_55-DE  
Reçu le 29/11/2024

31 titulaires

5 contractuels

36 total agents  
COPL

Répartition hommes/femmes au 31 décembre 2023



## Urbanisme

Le service d'Application du Droit des Sois (ADS), mutualisé entre 9 communes, est assuré par la Communauté de communes depuis 2015, dans le cadre de la loi NOTRE. Les permis de construire, les déclarations préalables ou encore les certificats d'urbanisme sont instruits par le service. Celui-ci intervient en appui auprès des communes.

Le service accompagne actuellement deux groupements, de cinq communes chacun, dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Pour le premier groupement, le travail a débuté fin 2021, et pour le second, fin 2022. Sur les dix communes concernées, une est déjà en PLU (révision générale), cinq sont en carte communale et quatre sont actuellement sans document.

Liste des communes instruites par le service ADS en 2023 : AGNAC, LAUZUN, LAVERGNE, MIRAMONT DE GUYENNE, MOUSTIER, PEYRIERE, ROUMAGNE, ST PARDOUX ISAAC, LA SAUVETAT DU DROPT.

Depuis septembre 2022, le service Urbanisme a démenagé à l'étage du bâtiment de France services, à Miramont-de-Guyenne.

AR Prefecture

047-214702649-20241126-2024\_55-DE  
Reçu le 29/11/2024

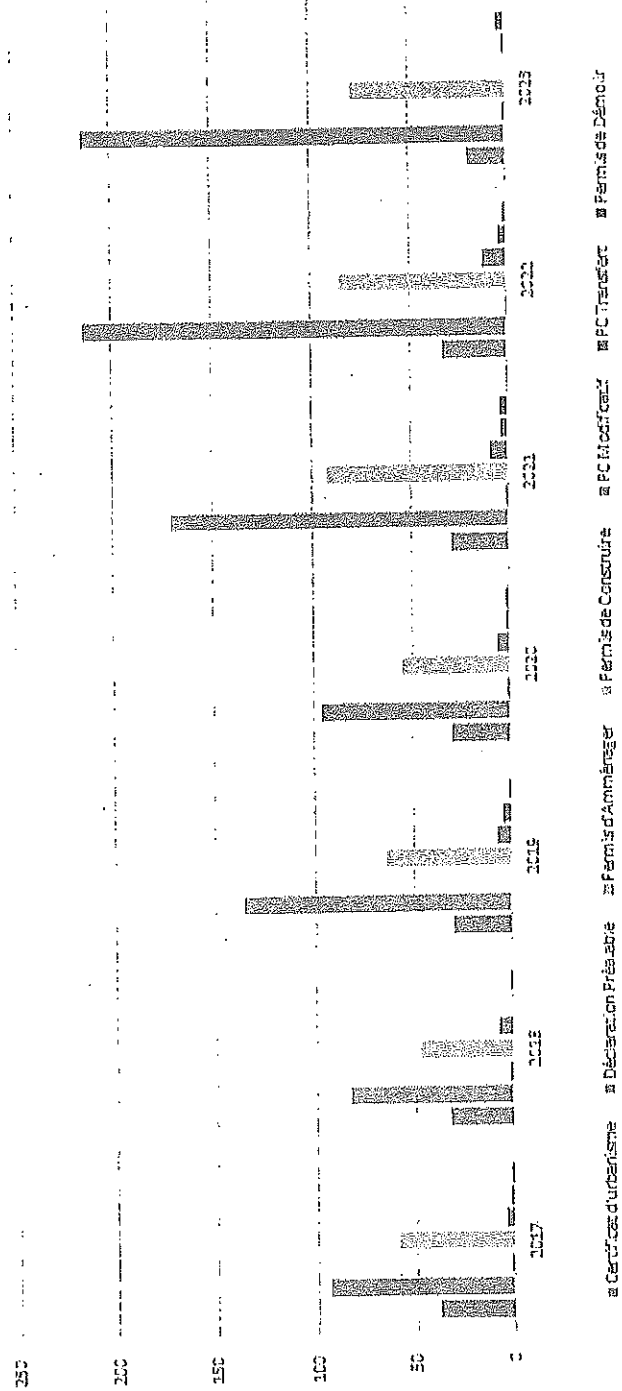
215 demandes de déclarations préalables

79 permis de construire

2 agents dans le service

320 dossiers instruits

Evolution par année / type de demande



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 CC PAYS DE LAUZUN



# Aménagement et développement du territoire

## Developpement economique

La Communauté de communes gère la zone d'activités « ZAC de Rébéquet » située sur la commune de SAINT PARDOUX ISAAC.

L'Hôtel d'entreprises, créé en 2011, est composé de deux locaux de 75m<sup>2</sup> à 200€ HT le loyer et d'un local de 175m<sup>2</sup> à 400€ HT le loyer. Tous comprennent un bureau, un atelier et des sanitaires.

La Communauté de communes apporte également son soutien financier aux entreprises et artisans du territoire dans le cadre de l'OCMAOS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services).

En 2023, 6 projets ont été accompagnés soit un montant total de 16 696,50 € versé par la Communauté de communes.

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes reconduit des partenariats avec différents acteurs économiques du Département, afin de soutenir et d'accompagner les entrepreneurs et artisans et de redynamiser les centres-bourgs et les zones d'activités économiques : la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et d'Artisanat depuis 2018 ; Initiative Garonne depuis 2016.

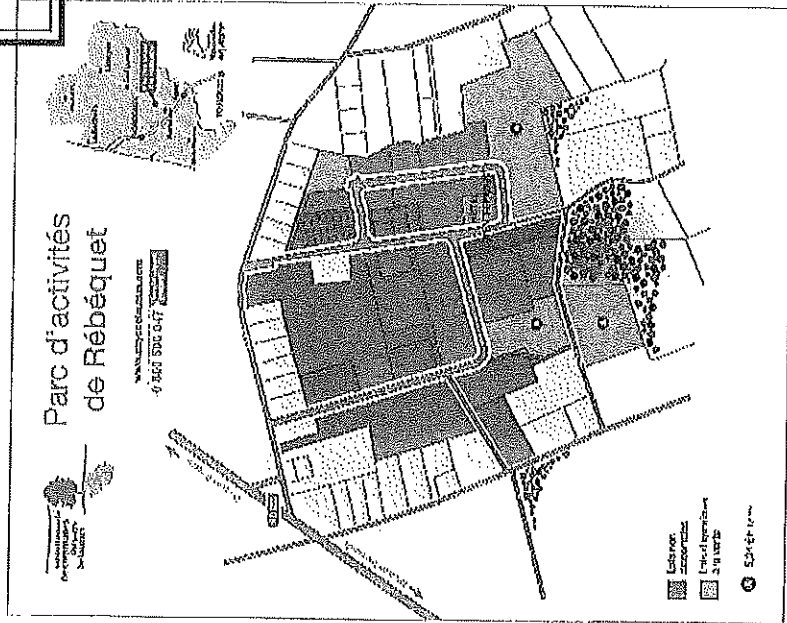
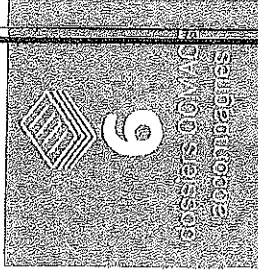


Forum de l'emploi 2023



### Autres temps forts 2023

« Soirée Entreprises » le 19 octobre 2023 à Roumagne : 49 entrepreneurs ont pu échanger avec les partenaires économiques et Pôle Emploi ; « Forum de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprise » du 25 avril à la salle Gambetta à Miramont-de-Guyenne : 93 visiteurs.



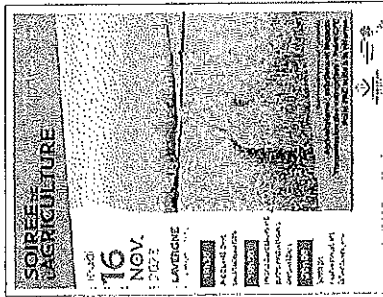
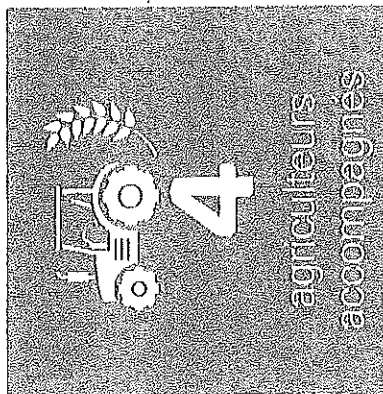
AR Prefecture  
047-214702649-20241126-2024\_55-DE  
Reçu le 29/11/2024

# Agriculture

La Communauté de communes soutient les agriculteurs qui s'installent dans le respect de la convention passée avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEI).

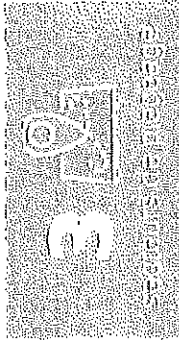
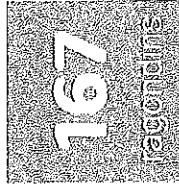
En 2023, la Communauté de communes a aidé financièrement 4 agriculteurs non bénéficiaires de la Dotation Jeunes Agriculteurs pour leur installation soit un montant total de 12 000€, dans les secteurs suivants : élevage volaille, cultures céréalières et pruniculture.

La Communauté de communes continue son partenariat avec l'Association Départementale des Piégeurs et le Syndicat de Rivière et Dropt Aval pour organiser des opérations de piégeage des ragondins. Depuis plusieurs années, la Communauté de communes a un partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne afin de soutenir et d'accompagner les agriculteurs du territoire ainsi que pour la lutte du réseau anti-grêle.



## Autres temps forts 2023

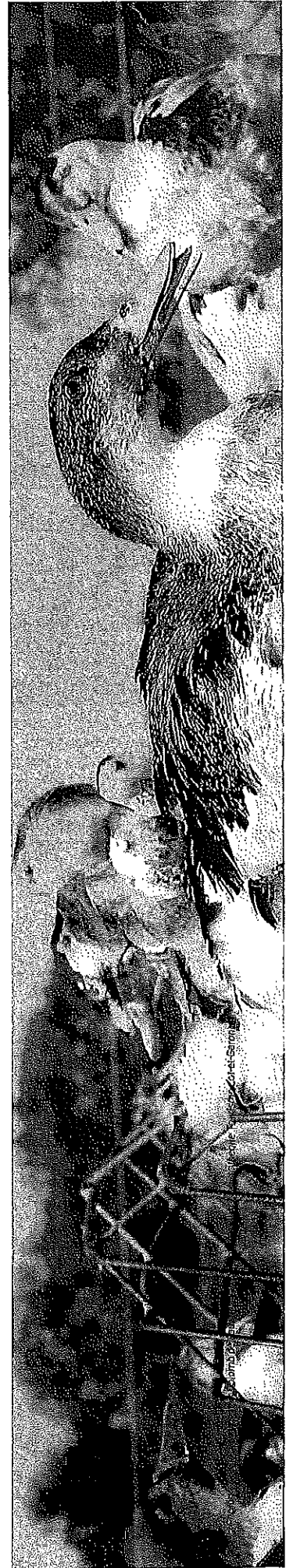
"Soirée Agriculteurs" le 16 novembre 2023 à Lavergne en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne.



AR Prefecture  
047-214702649-20241126-2024\_55-DE  
Reçu le 29/11/2024



Soirée de l'agriculture 2023



# Tourisme

La Communauté de communes a délégué cette compétence à l'Office de Tourisme du Pays de Lauzun (OTPL) qui assure la collecte, la diffusion de l'information et la promotion touristique du territoire.

L'accueil des visiteurs se fait sur 2 bureaux d'informations touristiques situés sur les communes de Lauzun et Miramont-de-Guyenne.

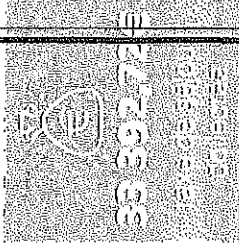
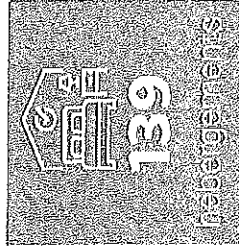
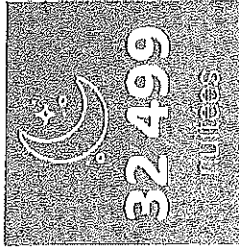
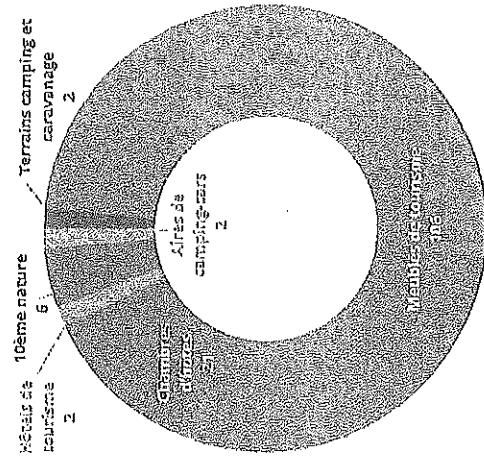
Subvention versée : 120 000€

## Taxe de séjour

Depuis sa création en 2016, la taxe de séjour est gérée par la Communauté de communes du Pays de Lauzun.

Les opérateurs numériques et les hébergeurs du territoire reversent la taxe de séjour selon un mode de calcul spécifique à chaque type d'hébergement et à son classement.

## Répartition par types d'hébergements en 2023

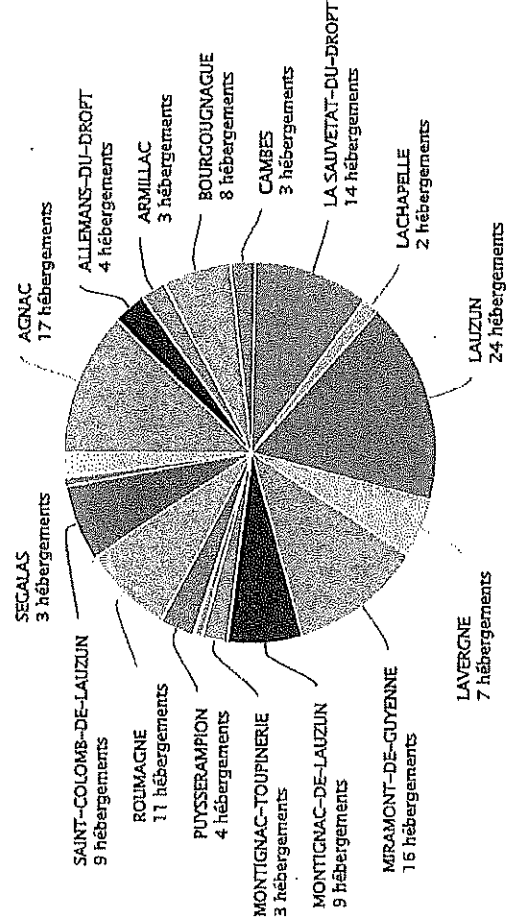


## AR Prefecture

047-214702649-20241126-2024\_55-DE  
Requ le 29/11/2024

## Nombre d'hébergements actifs

Communauté de Communes du Pays de Lauzun - janv. 2023 - déc. 2023 : 139 hébergements





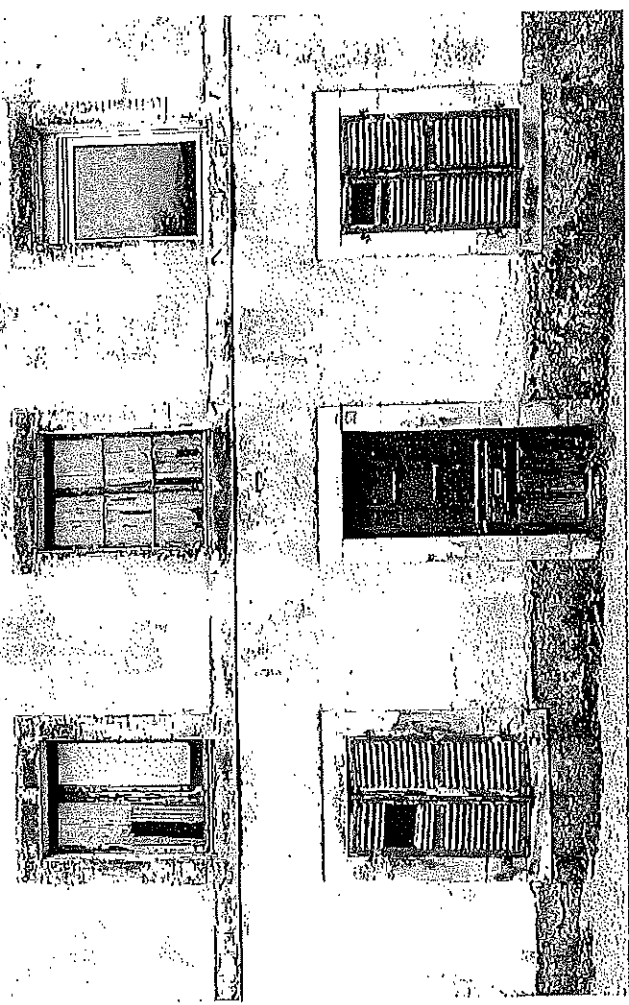
## Programme « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT) et « Petites Villes de Demain » (PVD)

Suite à la signature de la convention d'adhésion au programme PVD en juin 2021, la CCPL procédait au recrutement et à l'embauche du chef de projet PVD. S'en est suivi en octobre 2021 le lancement de l'étude de revitalisation du territoire qui préfigure la convention d'ORT via l'assistance technique du Conseil départemental de Lot-et-Garonne. En janvier 2023, la convention ORT a été signée par la Communauté de communes, ses 20 communes membres ainsi que les différents partenaires institutionnels tels que l'Etat, le Conseil départemental.

Dans ce cadre, la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat est apparue comme un dispositif pouvant être mobilisé au bénéfice des principales centralités du territoire. Dès lors, un cabinet d'étude a été sélectionné par la collectivité afin de réaliser un diagnostic mettant en exergue les fragilités de certains centres-bourgs en matière d'habitat, et de proposer des moyens à mettre en oeuvre pour favoriser la réhabilitation de plusieurs logements.

## Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG)

La Communauté de communes apporte son soutien aux travaux de rénovation énergétique. En 2023, 21 dossiers ont été aidés financièrement par la collectivité soit un montant total de 29 020,85 €.

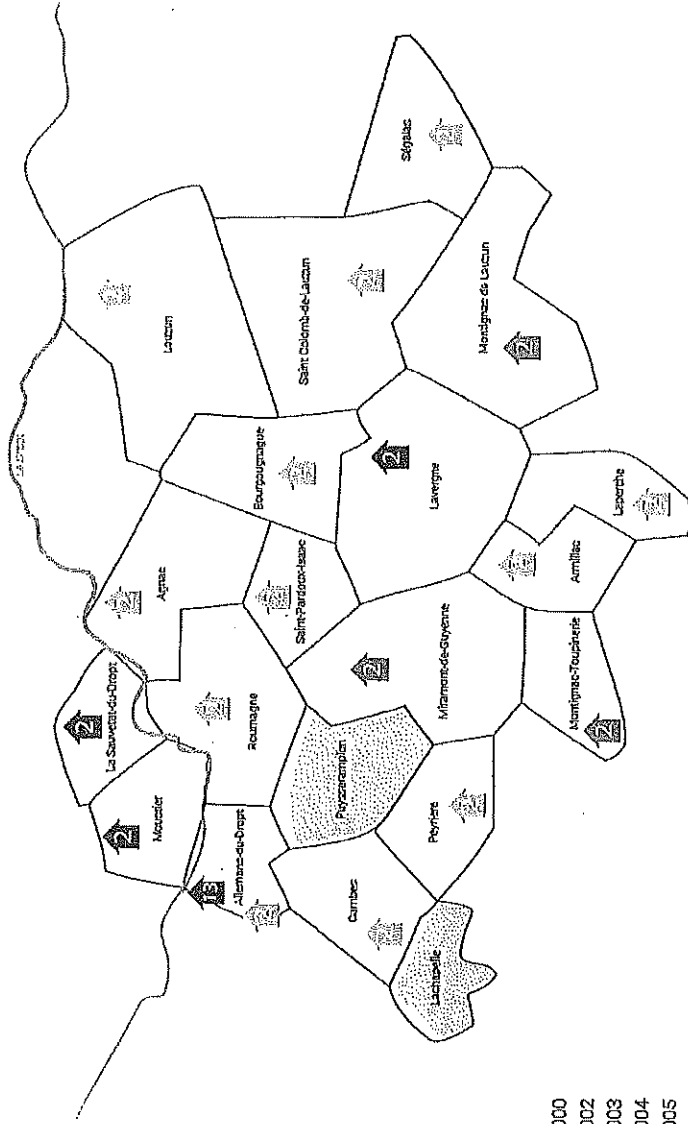


# Logements communautaires

Coût annuel 2023 : 166 571,25 €

Entre 2000 et 2005, 36 logements conventionnés ont été construits sur 18 communes du territoire. S'ajoute à ces 36 logements sociaux, le Hameau intergénérationnel situé à « La Concade », sur la commune d'Allemans du Dropt, qui a vu la création en 2010 de 13 logements T2 et T3 conventionnés.

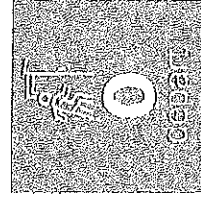
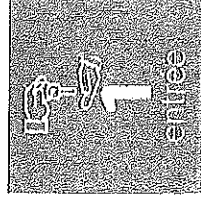
## Nombre de logements communautaires par année de construction et par communes



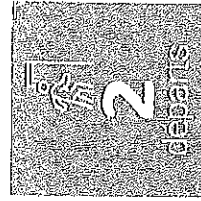
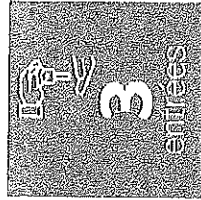
2000  
2002  
2003  
2004  
2005  
2010  
communes sans logement communautaire

### Autres temps forts 2023

Achèvement de la campagne de travaux d'isolation et démo/usage de l'intégralité des toitures des logements.



### HAMEAU



### LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES



# Environnement

## Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations

La Communauté de communes a délégué la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GeMIAP) aux Syndicats de Rivière.

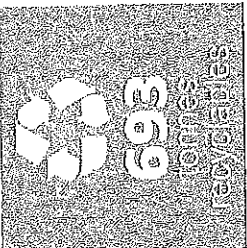
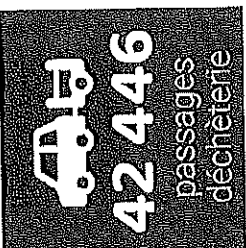
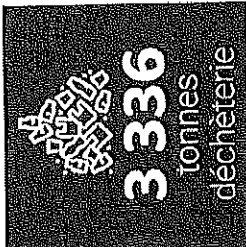
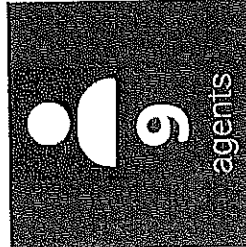
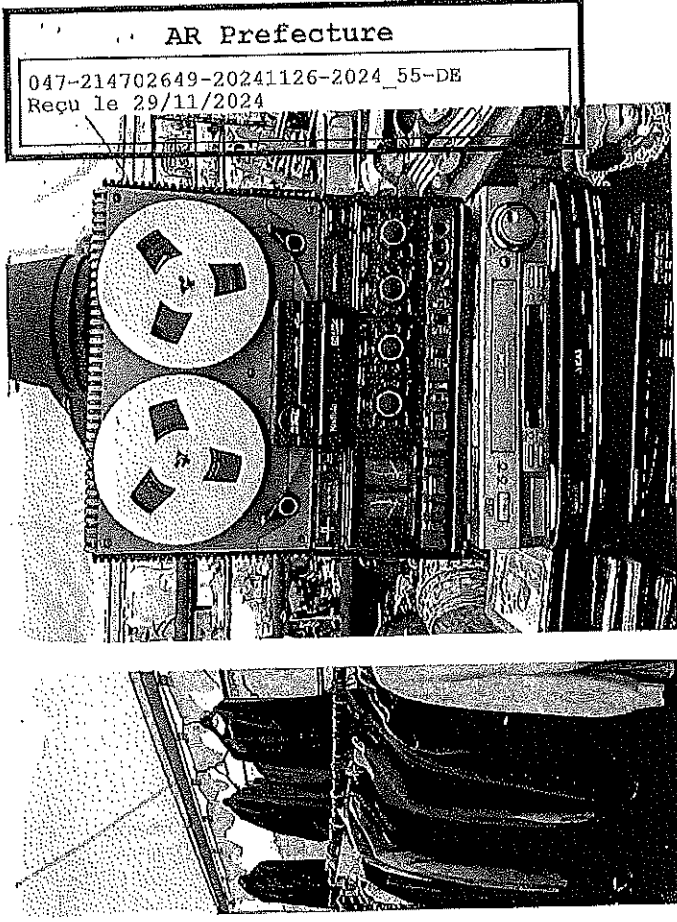
## Gestion et collecte des déchets

Coût annuel 2023 : 1 724 493,47 €

L'année 2023 a été marquée par des changements importants :

- Ouverture en mars 2023 des 11 PAV (Point d'Apport Volontaires) pour les usagers des centres-bourgs d'Allermans-du-Dropt, Lauzun, La Sauvetat-du-Dropt, Miramont-de-Guyenne et des usagers des résidences Les Charmilles, Ardoise, Vercors, HLM La tour ;
- Baisse significative des tonnages d'Ordures ménagères depuis l'extension des consignes de tri et la généralisation du tri à la source des biodéchets : 2021 à 2023 -47% d'OM ;
- Mise à jour du fichier usagers en vue de la TEDMI : identification et rectification des anomalies du logiciel Trackoé pour l'identification des bacs et ménages non répertoriés pendant la phase enquête...
- Ouverture de la zone de gratuité, dite "Zone de réemploi" : 1 fois par mois, puis bimensuelle pour éviter d'enfourer des objets pouvant avoir une 2e vie (environ 7 tonnes) ;
- Réaménagement de la déchèterie pour la mise en place prochaine de nouvelles REP (Filières à Responsabilité Élargie des Producteurs) : articles de bricolage et jardin, articles de sports et loisirs.

La déchèterie communautaire, située sur la commune de Miramont de Guyenne, reçoit l'ensemble des autres déchets (sous condition) : tout venant (déchets enfouis), végétaux, bois, carton, gravats, textiles...



## Prévention et réduction des déchets

Afin de sensibiliser un plus grand nombre d'habitants du territoire à la réduction des déchets, la Communauté de communes du Pays de Lauzun peut compter sur son animateur biodéchets, en poste depuis juillet 2021, pour animer diverses actions.

### Actions de sensibilisation

- 25 animations dont 5 auprès des scolaires ;
- Permanence tous les mercredis après-midi, à l'ancienne déchèterie, pour la distribution de composteurs et échanger avec le public sur la transmission des bons gestes de tri ;
- Ouverture de la Zone de réemploi pour donner une seconde vie aux objets et éviter l'enfouissement.

### Biodéchets

- Mises en place de 4 sites de compostage collectifs, permettant aux habitants de quatre résidences de trier et valoriser leurs déchets organiques ;
- 190 composteurs distribués.

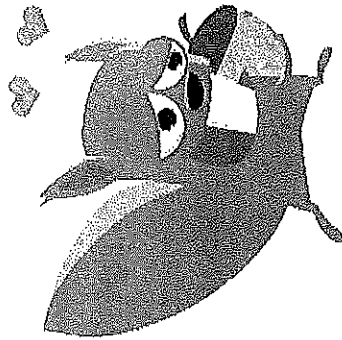


Photo : Initiation au compostage, Résidence Les Arboises, Miramont-de-Guyenne

# Services à la population

## Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Coût annuel 2023 : 40 328,45 €

Ouverte en décembre 2014, elle accueille divers professionnels de santé : 2 médecins généralistes, 2 podologues, 1 diététicien, 2 chirurgiens-dentistes, le Centre Médico Psychologique «antenne La Candélie», l'UNA GUYENNE 47.

Les cabinets sont loués à 10€ HT le m<sup>2</sup> et la Communauté de communes prend à sa charge l'électricité, l'eau, l'entretien des locaux communs et des espaces verts.

## Équipements sportifs

Coût annuel 2023 : 110 457,03 €

La Communauté de communes assure la gestion des équipements sportifs communautaires suivants :

- Stade de foot « Pierre Périé » et local Canoë Kayak situés sur la commune de La Sauvetat-du-Drout ;
- Stade de rugby « Jean Carretier » situé sur la commune de Miramont-de-Guyenne ;
- Stade de foot « Marcel Mennechet » situé sur la commune de Miramont-de-Guyenne.

Les 2 stades de Miramont-de-Guyenne sont mis à disposition des associations sportives mais également du collège Didier Lamouille et des Domaines du Saut du Loup pour l'accueil d'enfants pour des activités de loisir et sportives.

Réalisation 2023 : balisage des circuits de randonnées VTT.

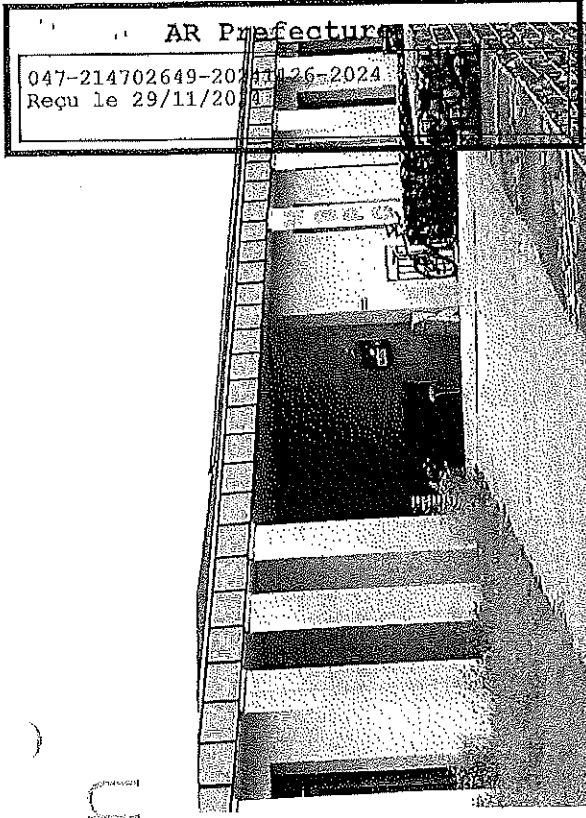
Suite à la mise en place d'un règlement d'attribution des fonds de concours pour les équipements sportifs en 2021, la CCPL a attribué 1 fonds de concours en 2023 :

- Commune de Miramont-de-Guyenne pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la piscine municipale (10 000€).

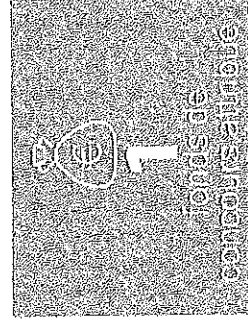
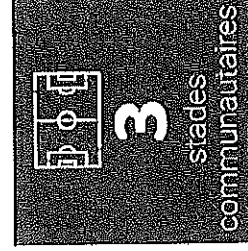
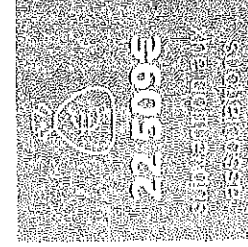
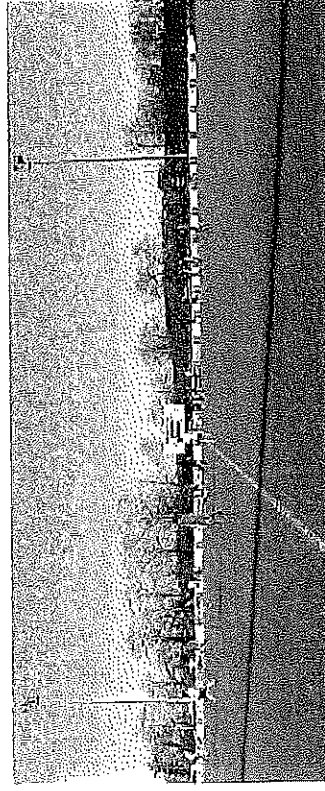
La Communauté de communes soutient également les associations sportives du territoire. En 2023, ce sont 10 associations qu'elle a soutenu financièrement.

## Autres temps forts 2023

Soirée des sportifs méritants  
le 16 décembre à Agnac



AR Prefecture  
047-214702649-2023-11-26-2024  
Reçu le 29/11/2023



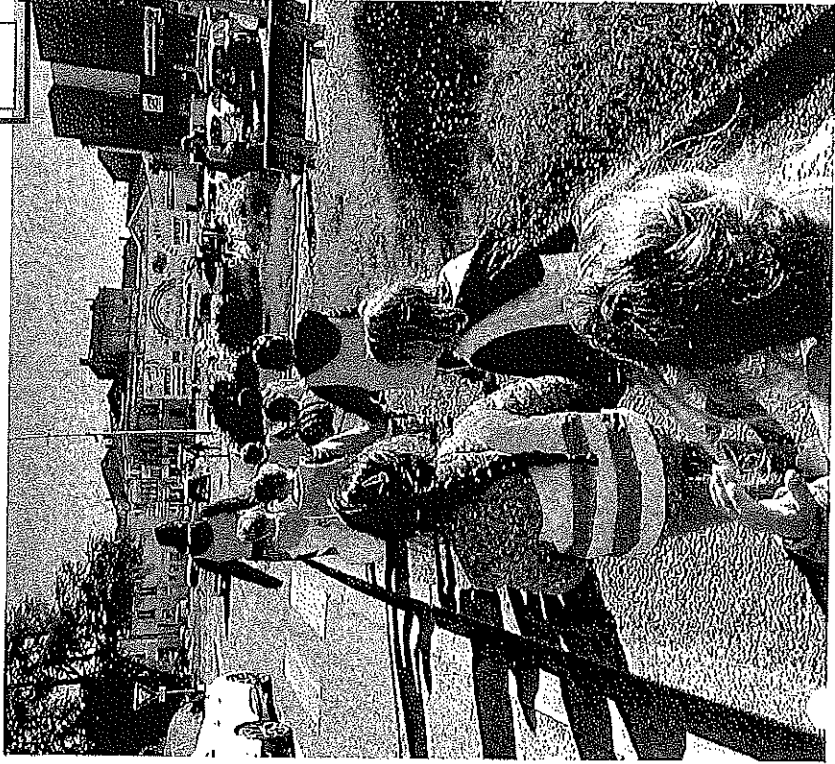
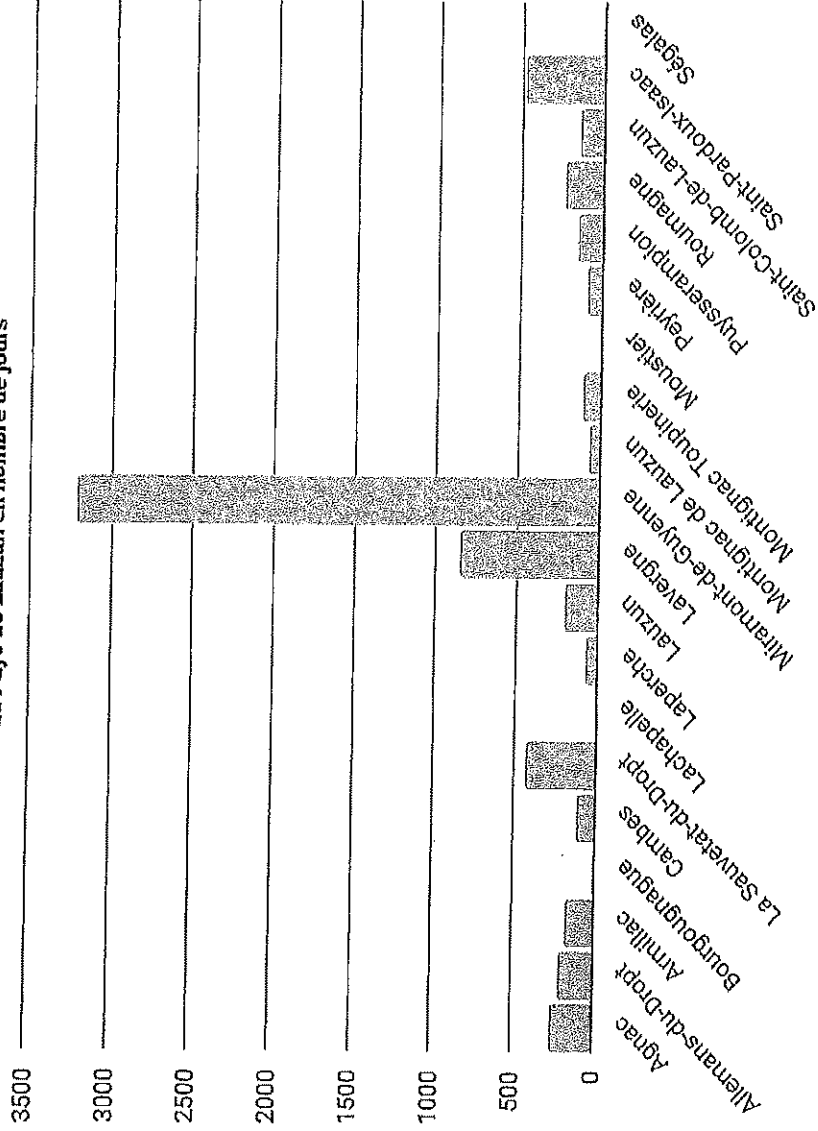
## Enfance et Jeunesse

La Communauté de communes soutient le fonctionnement de l'association «maison des jeunes», ses locaux de l'accueil de loisir sans hébergement de Miramont-de-Guyenne accueillant les enfants sur le temps extra-scolaire ainsi que la Maison des Jeunes.

En 2023, la Communauté de communes a versé la somme de 90 000€ à cette association.

Subvention versée : 90 000€

### Fréquentation par communes du Pays de Lauzun en nombre de jours



AR Prefecture

047-214702649-20241126-2024-55-DE

Reçu le 29/11/2024

Culture & Loisirs

Amicale Laïque

MIRAMONT-DE-GUYENNE



## Culture

Cout annuel 2023 : 68 659,01 €

La Communauté de communes a accordé son soutien et sa confiance à 8 associations de son territoire.

Elle a participé financièrement à l'organisation de 11 manifestations culturelles en Pays de Lauzun :

- 29<sup>ème</sup> édition du Festival des Arts de la rue à Miramont-de-Guyenne du 6 au 7 août ;
- L'itinérance culturelle sur 10 communes en Pays de Lauzun de mai à novembre dont 9 subventionnées par la CCPL.

Comme chaque année, elle a également organisé ou co-organisé plusieurs événements :

- 20<sup>ème</sup> édition du Concours de Contes et Nouvelles avec une remise des prix le 9 juin à Peyrière ;
- Randonnée du Patrimoine le 15 septembre à Lachapelle ;
- Un spectacle Jeunes Publics le 30 novembre à Miramont-de-Guyenne à destination des écoles du territoire ;

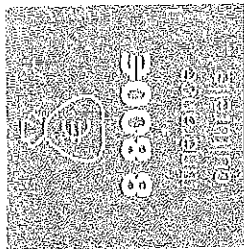
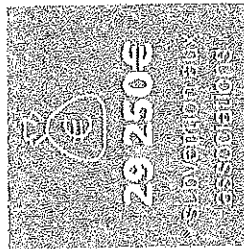
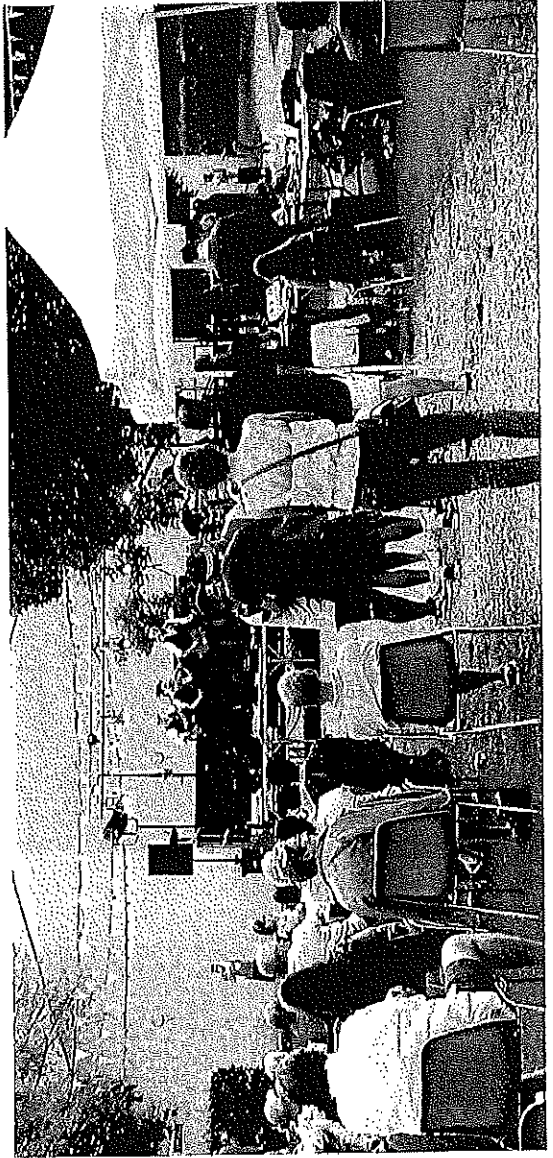
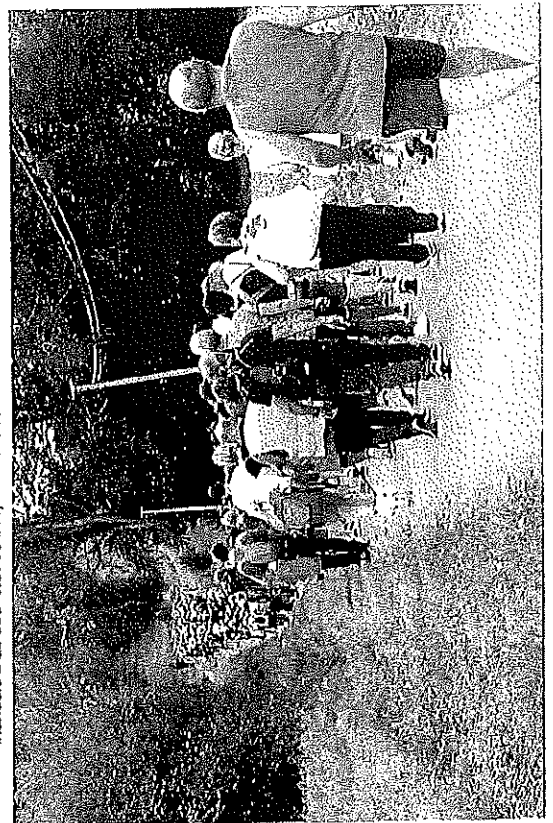


Photo de gauche : Randonnée du patrimoine 2023, Lachapelle - Photo de droite : concert itinérant à La Sauvetat-du-Dropt dans le cadre de l'itinérance culturelle



AR Prefecture

047-214702649-20241126-2024\_55-DE  
Reçu le 29/11/2024

CCPL  
Communauté de Communes  
du Pays de Lauzun

# REMISE DES PRIX 20<sup>ème</sup> ÉDITION CONCOURS CONTES & NOUVELLES 2023

VENDREDI 9 JUIN  
SALLE DES FÊTES

PEYRIÈRE

20h00 remise des prix - 20ème édition spéciale  
22h15 projection d'un film en plein air  
toutes saisons des Jacques Perrin  
proposée par l'association Le Vent du Nord

RENSEIGNEMENTS  
05 53 97 45 21  
ccpl@paysdelauzun.com  
www.ccpl.fr





Coût annuel 2023 : 1 113 714,57 €

Le service Voïrie de la Communauté de communes intervient auprès des communes pour divers travaux : fauchage, revêtements et goudronnage, entretien des ouvrages d'art... Pour 2023, les travaux réalisés au profit des communes représenteront 1 150 heures, toutes tâches confondues.

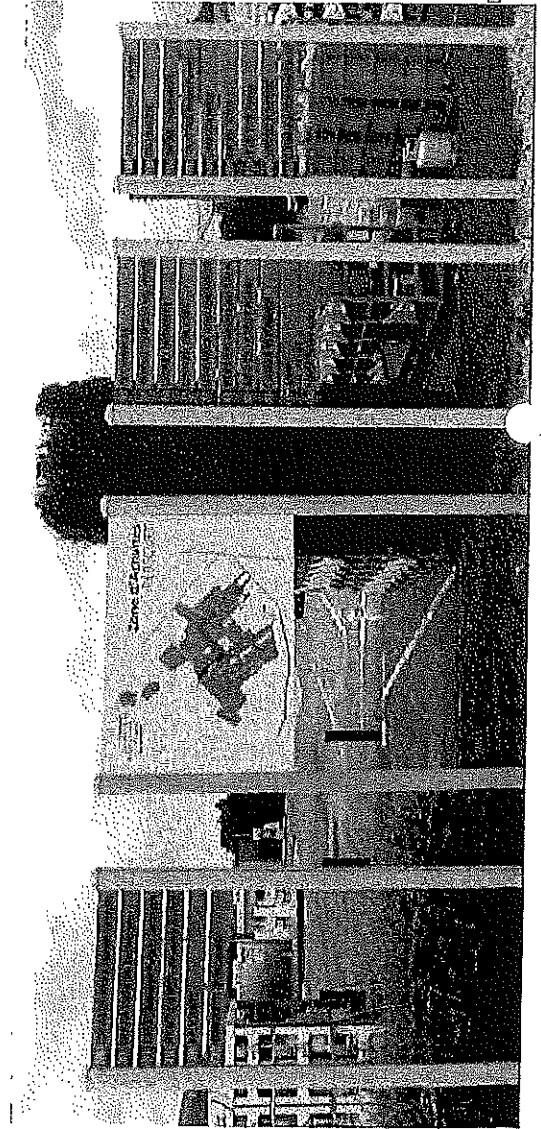
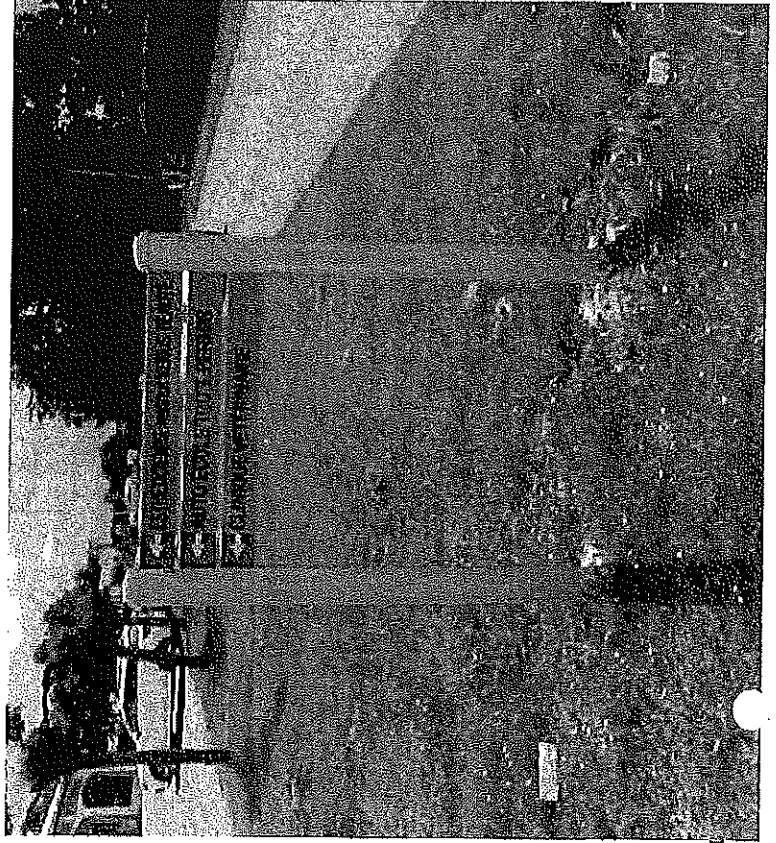
Le service Espaces Verts a en charge l'entretien des terrains communautaires : stades foot de La Sauvetat-du-Dropt et de Miramont-de-Guyenne, stade de rugby de Miramont-de-Guyenne, la ZAC de Rébéquet, le Hameau intergénérationnel "La Concade", le jardin de la Communauté de communes, la déchèterie et les abords de la Maison de Santé et de France services.

La voirie dispose de 415 km de route soit 1 477 194 m<sup>2</sup>.

30  
km de routes  
réalisées

101700  
m<sup>2</sup> de routes

13  
agents

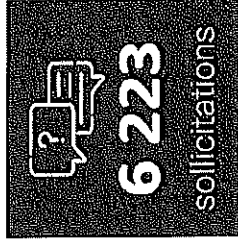
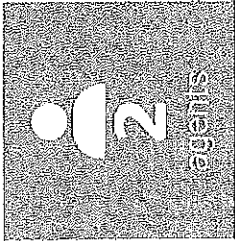
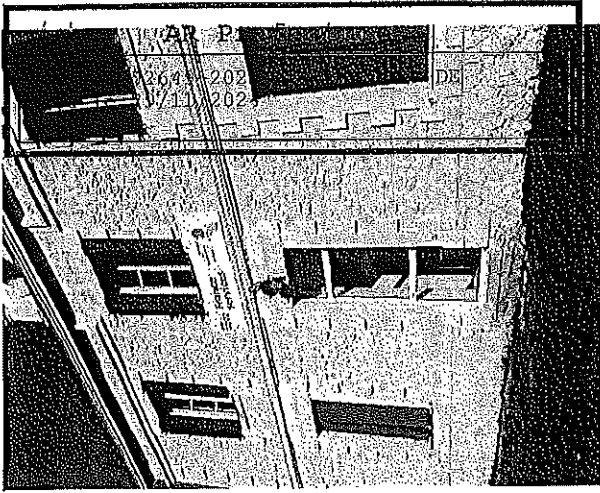


## France Services

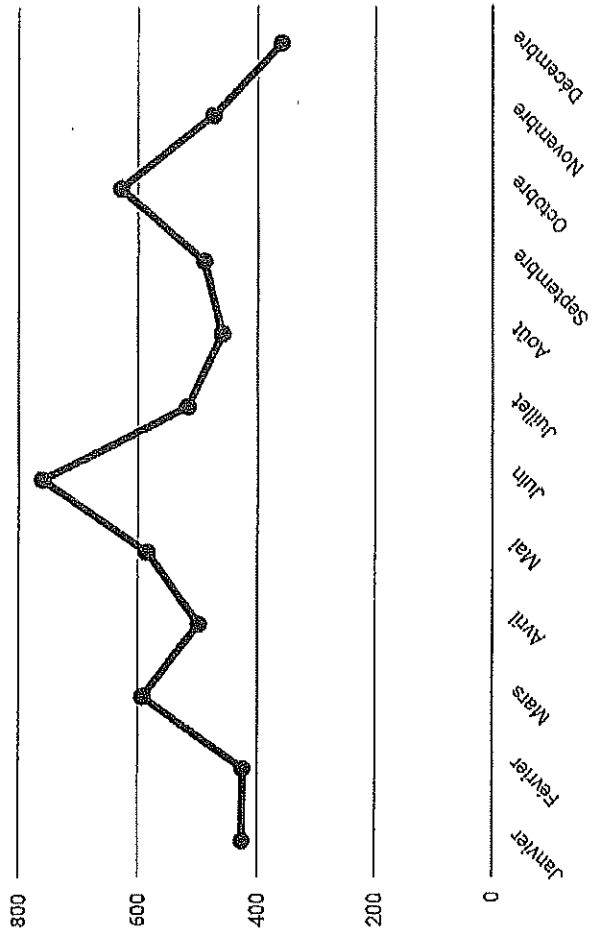
Coût annuel 2023 : 95 794,85 €

Afin de lutter contre la fracture numérique et pour ne pas créer de rupture d'égalité devant le service public, la CCPA a décidé de développer une structure France Services au cœur du territoire. Située à Miramont-de-Guyenne, celle-ci a ouvert ses portes le 5 juillet 2022 et a été inaugurée le 9 septembre de la même année.  
 Depuis le 2 février 2023, une permanence a vu le jour à Lauzun, située dans les locaux de la Mairie, celle-ci a répondu à 451 sollicitations cette année.

Les conseillers assurent l'accueil quotidien, accompagnent et orientent le public vers les opérateurs. La France services de Miramont-de-Guyenne, propose également des permanences de certains de ses partenaires : la DGFIP, Habitat Val de Garonne et le Conciliateur de Justice (soit au total 256 usagers accompagnés).



### Nombre de sollicitations par mois en 2023



### Répartition des sollicitations par commune membre de la Communauté de communes du Pays de Lauzun en 2023 : total 5 390

